

Fusion DGI/DGCP :

un choix emblématique de la RGPP !

En mettant en place dès le 20 juin 2007, la Revision Générale des Politiques Publiques le gouvernement a clairement annoncé sa volonté : diminuer par tous les moyens le coût de l'Etat, et cela en supprimant le maximum d'emploi public ! Dès lors, les intentions sont claires et les moyens définis.

Pour y arriver, il faut accélérer les suppressions d'emplois, casser le statut des fonctionnaires les droits et garanties collectives, individualiser les rémunérations, réorganiser, déstructurer les administrations, fusionner et réduire leur implantation dans les territoires.

Le Ministère des comptes publics et de la Fonction Publique passe immédiatement aux actes

C'est dans ce contexte qu'intervient l'annonce de la fusion de la Direction Générale des Impôts (DGI) et de la Direction Générale de la Comptabilité Publique (DGCP) toutes deux sous la tutelle du nouveau ministère des comptes publics et de la fonction publique.

Si ces deux directions sont souvent simplement identifiées par les contribuables sous le simple terme générique «les impôts», les compétences et missions exercées par celles-ci sont en fait bien plus larges.

Dès lors qu'elles sont au cœur du fonctionnement de l'Etat, la fusion de ces deux directions est symbolique de la volonté politique de mettre à mal la présence de l'Etat dans la société.

En effet, cette fusion est présentée comme évidente puisque les deux administrations exerceraient les mêmes missions et que, dès lors, les fusionner ne changerait rien pour les usagers.

C'est oublier un peu vite que ces deux directions n'ont pas du tout les mêmes finalités : ainsi la DGI est avant tout axée sur le calcul de l'impôt sous ces différentes formes (déclaration sur le revenu, contrôle fiscal, établissement des taxes d'habitation et foncière, recouvrement de l'impôt sur les sociétés, de la TVA, etc.) ; alors que la DGCP est centrée autour du recouvrement des différents impôts des particuliers (IR, TH, TF), des amendes, de la gestion publique (contrôle de la dépense et tenue de la comptabilité de l'Etat et des collectivités locales, services des domaines, dépôts de fonds, etc.).

Pour le ministre, cette annonce ne modifierait rien : il s'agit simplement d'une nouvelle organisation qui ne remettrait pas en cause ni les missions ni les implantations territoriales des différents services et qui permettrait à l'ensemble des agents de bénéficier de nouvelles possibilités dans l'évolution de leur carrière tout en leur assurant le maintien de leurs garanties individuelles et collectives.

En clair, tout est parfait dans le meilleur des mondes et rien ne changera...

Malheureusement, face à ce discours se voulant délibérément rassurant du ministre, les actes, eux, sont bien loin de pouvoir tranquilliser usagers et agents. Ainsi, si les annonces sont uniquement concentrées sur les éléments les plus visibles du travail de ces deux administrations (les impôts envers les particuliers en annonçant la création d'un Service des Impôts aux Particuliers), rien n'est dit sur les autres missions (contrôles, etc...).

Pour la CGT, il est évident qu'il s'agit bien d'une réforme d'ampleur qui vise à redéfinir l'ensemble des missions des deux directions en fusionnant les services dans un nouveau schéma d'implantation et d'organisation afin de poursuivre et amplifier les réductions des coûts au cœur de la vision libérale de ce gouvernement, du rôle et de la place de l'Etat.

Beaucoup de questions... et aucune réponse

Comment croire que cette fusion n'aura aucune conséquence sur les implantations territoriales alors même que, par exemple, à la DGCP ce sont plus de 300 trésoreries qui ont été fermées au cours des 3 dernières années ?

Quant aux prétendues garanties offertes aux agents, elles ne seraient qu'un main-

tien de l'existant qui est largement contesté par les personnels. L'objectif est donc clair : il ne s'agit pas d'aligner vers le haut les droits et garanties des agents des deux directions !

Absence de réponse sur les missions, absence de réponse sur les implantations, absence de réponse sur les droits et garanties collectives des agents... Ce flou, volontairement entretenu, ne cherche qu'à masquer ; la réalité d'une fusion qui n'a qu'un objectif les économies budgétaires sans tenir compte des nécessités du service public.

Ce n'est ni la conception, ni la démarche de la CGT. Loin des cloisonnements des deux administrations et du maintien d'un existant par trop insuffisant. La CGT entend défendre des propositions répondant pleinement au besoin du service public et permettant aux administrations fiscales et financières de s'inscrire dans une démarche de progrès social.

Ce projet alternatif porté par la CGT s'organise autour des maisons de finances, service de proximité, de pleine compétence qui serait à même de répondre à l'ensemble des questionnements des usagers (contribuables particuliers, professionnels, collectivités locales) en respectant les principaux fondamentaux telle que la séparation entre ordonnateur et comptable, entre assiette et recouvrement.

C'est avec cet objectif, et sans être dupe de la volonté réelle du ministère d'engager un dialogue permettant d'aboutir à de réelles avancées ; que la Fédération des Finances CGT et ses syndicats (SNADGI et SNT) participera aux groupes de travail ministériels.

Dans ce contexte, seuls le rassemblement et l'action des personnels constituent la plus sûre garantie d'obtenir de réelles avancées et de satisfaire l'ensemble des revendications.